

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 27 septembre 2012

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. BORDAT et M. GRANDGUILLAUME

Convocation envoyée le 20 septembre 2012

Publié le 28 septembre 2012

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 82

Nombre de présents participant au vote : 68

Nombre de membres en exercice : 82

Nombre de procurations : 8

SCRUTIN : POUR : 76

ABSTENTION : 0 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0

Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. Alain MILLOT	M. Roland PONSAA
M. Pierre PRIBETICH	M. Benoît BORDAT	M. Michel ROTGER
M. Jean ESMONIN	M. Joël MEKHANTAR	M. François NOWOTNY
Mme Colette POPARD	M. Christophe BERTHIER	Mme Christine MASSU
M. Rémi DETANG	M. Philippe DELVALEE	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
M. José ALMEIDA	Mme Anne DILLENSEGER	M. Claude PICARD
M. François DESEILLE	M. Mohamed BEKHTAOUI	M. Gaston FOUCHERES
M. Laurent GRANDGUILLAUME	M. Georges MAGLICA	M. Pierre PETITJEAN
M. Patrick CHAPUIS	Mme Nelly METGE	Mme Claude DARCIAUX
M. Michel JULIEN	Mme Elizabeth REVEL	M. Nicolas BOURNY
Mme Marie-Françoise PETEL	Mme Christine MARTIN	M. Jean-Philippe SCHMITT
M. Gérard DUPIRE	Mme Nathalie KOENDERS	M. Philippe GUYARD
M. Jean-François GONDELLIER	Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY	M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
Mme Catherine HERVIEU	M. Alain MARCHAND	M. Gilles MATHEY
M. François-André ALLAERT	M. Mohammed IZIMER	M. Jean-Claude GIRARD
M. Jean-Claude DOUHAI	Mme Hélène ROY	Mme Françoise EHRE
M. Jean-Paul HESSE	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	M. Patrick BAUDEMONT
Mme Badiaâ MASLOUHI	Mme Joëlle LEMOUZY	Mme Geneviève BILLAUT
M. Patrick MOREAU	M. Jean-Yves PIAN	M. Murat BAYAM
M. Dominique GRIMPRET	Mme Stéphanie MODDE	M. Michel BACHELARD
M. Didier MARTIN	M. Philippe CARBONNEL	M. Philippe BELLEVILLE
M. Jean-Pierre SOUMIER	M. Louis LAURENT	M. Norbert CHEVIGNY
M. André GERVAIS		Mme Noëlle CABBILLARD.

Membres absents :

M. Jean-François DODET	M. Gilbert MENU	pouvoir à Mme Noëlle CABBILLARD
Mme Christine DURNERIN	M. Jean-Patrick MASSON	pouvoir à Mme Stéphanie MODDE
Mme Myriam BERNARD	M. Yves BERTELOOT	pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
M. Franck MELOTTE	Mme Françoise TENENBAUM	pouvoir à M. Alain MILLOT
M. Rémi DELATTE	Mme Elisabeth BIOT	pouvoir à Mme Joëlle LEMOUZY
M. Gilles TRAHARD	M. Alain LINGER	pouvoir à M. Jean-Claude GIRARD
	M. Lucien BRENOT	pouvoir à M. Michel ROTGER
	M. Michel FORQUET	pouvoir à Mme Dominique BEGIN-CLAUDET.

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Pôle de Compétitivité Vitagora - Projet labellisé FUI "Saveur Vapeur" - Avenant à la convention d'application

Par délibération en date du 17 septembre 2009, la Communauté de l'agglomération dijonnaise a décidé d'apporter son soutien financier au projet labellisé FUI « SAVEURS VAPEURS » en soutenant un acteur de ce projet, l'entreprise FRUTAROM.

Ce programme de recherche, démarré officiellement en octobre 2009, entre dans sa phase finale. Toutefois, divers imprévus ont retardé l'avancée du programme. Différentes études cliniques sont encore en cours et nécessitent une prolongation de la durée du programme de neuf mois.

Considérant que la Direction Générale de la Compétitivité, de l'Industrie et des Services (DGCIS) saisie par les partenaires du projet, SEB, UB Filiale, Université Bourgogne IUVV, Université CB Lyon, et CNRS/CESG, a donné un avis favorable sur la prolongation de neuf mois du projet « SAVEURS VAPEURS », qui devra être terminé au plus tard fin juin 2013.

La convention d'application signée le 24 juin 2011, entre la Communauté d'agglomération dijonnaise et l'entreprise FRUTAROM, indiquait initialement une durée de réalisation du projet de 36 mois à compter d'octobre 2009.

Il est proposé aujourd'hui de passer un avenant à la convention d'application afin de porter cette échéance à fin juin 2013.

Vu l'avis de la Commission,

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **d'approuver** le projet d'avenant à la convention d'application passée entre la Communauté de l'agglomération dijonnaise et la société FRUTAROM au titre du projet labellisé FUI « SAVEURS VAPEURS », ci-annexé ;
- **d'autoriser** le Président à signer tous actes nécessaires à la bonne administration de ce dossier.

Pôle de Compétitivité VITAGORA Projet coopératif SAVEURS VAPEURS

AVENANT A LA CONVENTION D'APPLICATION

Entre :

La Communauté d'agglomération dijonnaise, 40, avenue du Drapeau, BP 17510 - 21075 DIJON CEDEX, représentée par son Président, M. François REBSAMEN, en vertu d'une délibération en date du 17 septembre 2009,

d'une part,

Et :

L'entreprise FRUTAROM FRANCE SARL, 5 rue Louis Néel – 21 000 DIJON, représentée par M. Jean Michel PAPIN, Directeur Général, dûment habilité à cet effet,

d'autre part.

VU la convention cadre signée le 16 juin 2011, entre l'État et les collectivités territoriales, relative aux projets de recherche et développement coopératifs des pôles de compétitivité,

VU la convention d'application signée le 24 juin 2011, entre la Communauté d'agglomération dijonnaise et l'entreprise FRUTAROM,

VU la demande de prolongation de la durée du projet « SAVEURS VAPEURS » présentée par le groupe SEB, Chef de file du Projet SAVEURS VAPEURS, en date du 23 mai 2012,

PREAMBULE :

Considérant que par délibération en date du 17 septembre 2009, la Communauté d'agglomération dijonnaise a décidé d'apporter son soutien financier au projet de recherche & développement « SAVEURS VAPEURS » en soutenant un acteur de ce projet, l'entreprise FRUTAROM,

Considérant que ce programme de recherche, démarré officiellement le 1er octobre 2009, a rencontré un certain nombre d'imprévus, que différentes études et analyses sont encore en cours et nécessitent une prolongation de la durée du programme de neuf mois,

Considérant l'avis favorable délivré par la Direction générale de la Compétitivité, de l'Industrie et des Services (DGCIS) saisie par les partenaires du projet, SEB, FRUTAROM, UB filiale, Université de Bourgogne IUVV, Université CB Lyon, CRNS / CESG, sur les modifications du contenu des annexes financières relatives aux financements État, sans incidence sur l'assiette globale éligible, et sur la prolongation de neuf mois du projet SAVEURS VAPEURS, qui devra être terminé au plus tard fin juin 2013.

Il est proposé de passer un avenant à la convention d'application du 24 juin 2011 afin de modifier l'article 2 – Délais.

CECI EXPOSÉ, IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 :

Le premier alinéa de l'article 2 « Délais » de la convention initiale est complété comme suit :

L'échéance de réalisation du programme est reportée à fin juin 2013.

ARTICLE 2 :

Les autres dispositions de la convention d'application signée le 24 juin 2011 demeurent valables et inchangées.

Fait à Dijon, le
En 2 exemplaires originaux.

Le Président de la Communauté
d'agglomération dijonnaise,

Le Directeur Général
de FRUTAROM FRANCE SARL,

François REBSAMEN

Jean-Michel PAPIN